



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 17 septembre 2024
Objet : Cession d'usufruit temporaire à la société CELLNEX

L'an deux mille vingt et quatre et le 17 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et Messieurs
GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel,
BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents : Mmes HUBERT Armelle et AILLAUD Karine, absentes excusées,
MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA
Mohammed.

Procurations : Pas de procuration.

M. VARCIN Alexandre a été désigné Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 17/09/2024

Délibération n° 2024/06/45

OBJET : Cession d'usufruit temporaire à la société CELLNEX

Mme le Maire rappelle la délibération n°2024-02-10 du 20 février 2024 concernant la cession temporaire d'usufruit des installations de la société CELLNEX.

Elle informe le conseil que suite à cette délibération, un géomètre est intervenu afin prévoir les modifications de parcelles nécessaires.

Mme la Maire propose :

- De procéder à la division des parcelles B64 et B51 conformément au document d'arpentage du géomètre et plans de division établis et joints à la convocation ;
- De déclasser la partie du chemin communal concernée :
 - partie "a" : parcelle B 1239 : contenance 0 a. 32 ca.
 - partie "b" : parcelle B 1240 : contenance 0 a. 10 ca.
 - partie "c" : parcelle B 1241 : contenance 0 a. 64 ca.
 - partie "d" : parcelle B 1242 : contenance 0 a. 06 ca.
 - partie "e" : parcelle B 1243 : contenance 0 a. 20 ca.
 - partie "f" : parcelle B 1244 : contenance 0 a. 07 ca.
 - partie "g" : parcelle B 1245 : contenance 0 a. 21 ca.
 - partie "h" : parcelle B 1246 : contenance 0 a. 09 ca.
 - partie "i" : parcelle B 1247 : contenance 3 a. 91 ca.
 - partie "j" : parcelle B 1248 : contenance 0 a. 03 ca.
- De classer l'emprise du chemin réel :
 - ancienne parcelle B 64 partie "q" : parcelle B 1234 : contenance 0 a. 66 ca.
 - ancien chemin partie "b" : parcelle B 1240 : contenance 0 a.10 ca.
 - ancienne parcelle B 51 partie "l" : parcelle B 1228 : contenance 0 a. 78 ca.
 - ancien chemin partie "d" : parcelle B 1242 : contenance 0 a.06 ca.
 - ancienne parcelle B 64 partie "s" : parcelle B 1236 : contenance 0 a. 30 ca.
 - ancien chemin partie "f" : parcelle B 1244 : contenance 0 a.07 ca.
 - ancienne parcelle B 51 partie "n" : parcelle B 1230 : contenance 0 a. 07 ca.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20240917-2024_06_45-

- De céder en usufruit temporaire les parcelles :

- B 1232 : superficie 29 m².
- B 1248 : superficie 3 m².
- B 1231 : superficie 7 m².
- B 1238 : superficie 1 m².
- B 1246 : superficie 9 m².

Total : 49 m², au prix de 92750 €.

- D'accorder les servitudes suivantes :

- Une servitude de passage sur les parcelles B1228 B1230 B1234 B1236 B1240 B1242 B1244 B1245 B1227 B1235,
- Servitudes de passage en tréfonds (pour le réseau téléphonique et/ou fibre optique) : sur ces mêmes parcelles,
- Servitude de tréfonds (pour les réseaux souterrains d'alimentation électrique, et pour la prise de terre) : sur la parcelle B 1227,

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions énoncées ci-dessus.

Le 17 septembre 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

